

Tribune du 29 octobre 2013

Artisanat du Bâtiment / TVA / Rénovation énergétique

Tribune de Patrick Liébus, Président de la CAPEB :

« L'heure est grave, l'artisanat du bâtiment pâtit lourdement de la décroissance et les mesures fiscales annoncées sont insatisfaisantes. Nous sommes inquiets et nous demandons au Gouvernement de prendre ses responsabilités »

Après deux mobilisations ayant rassemblé 32 000 artisans du bâtiment et alors que des mouvements spontanés surgissent dans plusieurs régions, la CAPEB insiste sur la situation d'urgence dans laquelle se trouve l'artisanat du Bâtiment et appelle le Gouvernement à immédiatement mettre en place une TVA à 5,5 % simple, lisible et efficace sur l'ensemble des travaux d'entretien-amélioration de tous les logements.

Comment demeurer insensible face aux situations catastrophiques que vit l'artisanat du bâtiment, dont le niveau d'activité rappelle les pires moments de la crise des années 90 ?

Depuis le début de l'année, le secteur perd un emploi toutes les demi-heures : 26 000 en 2012, 35 000 estimés en 2013.

Les carnets de commandes sont réduits de moitié en 3 ans, les trésoreries vidées, les dépôts de bilan accélérés, les concurrences déloyales exacerbées et les artisans en grande détresse.

La CAPEB a déjà organisé deux mobilisations nationales en janvier et en septembre et les 32 000 artisans du bâtiment qui se sont déplacés n'ont pas été entendus par les pouvoirs publics. Hélas, le Gouvernement n'a pas encore mesuré l'ampleur de ces mobilisations massives !

Les mouvements spontanés qui surgissent actuellement dans nos régions, et sur le viaduc de Millau en particulier, sont les conséquences directes et dramatiques de cette attitude gouvernementale, manquant d'audace et de courage.

Je rappelle que l'urgence se fait sentir dans l'ensemble des métiers du bâtiment qui ne peuvent se satisfaire d'effets d'annonce. La preuve : après l'annonce du Président de la République, les propositions faites, à l'initiative du gouvernement, par les parlementaires conduisent à vider de son impact la TVA à 5,5 % dans la rénovation énergétique, puisqu'elle ne touchera, selon nos estimations, que 10 à 15 % de l'activité de rénovation.

Dans l'immédiat, le Réseau des 95 CAPEB départementales attend de leurs parlementaires qu'ils se fassent les témoins de la précarité économique dans laquelle se trouvent les entreprises artisanales, maillage essentiel de leurs territoires.

Je comprends mes collègues et leur désarroi, tous les métiers sont gravement touchés. Les effets d'annonces à l'occasion de la conférence environnementale n'ont pas convaincu les chefs d'entreprise. La défense du secteur continue et les artisans du bâtiment peuvent compter sur la CAPEB.

Patrick Liébus, Président de la CAPEB

Rappel des revendications de la CAPEB en faveur de l'Artisanat du Bâtiment

- Une TVA à 5,5 % pour l'ensemble des travaux de rénovation des logements
 - Une exclusion du secteur du bâtiment du régime des auto-entrepreneurs
 - Une lutte acharnée contre toutes les formes de concurrences déloyales par des contrôles renforcés
 - Un CICE pour l'ensemble des entreprises, y compris les artisans travaillant seuls
 - Une baisse des charges fiscales et sociales
-

A propos de la CAPEB :

La CAPEB, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment, est le syndicat patronal représentant l'artisanat* du Bâtiment (www.capeb.fr) lequel dénombre :

- 375 570 entreprises employant moins de 20 salariés**, soit 98 % des entreprises du Bâtiment***
 - 702 000 actifs, soit 60 % des actifs du Bâtiment
 - et 71 100 apprentis, soit 78,2 % des apprentis du Bâtiment
- qui réalisent :
- 77,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires, soit 63 % du CA du Bâtiment,

* Définition d'une entreprise artisanale : une petite entreprise qui peut employer ou non des salariés et qui est inscrite au répertoire des métiers.

** ce chiffre (375 570) ne comprend pas les auto-entrepreneurs (soit 46 412)

*** Ces chiffres sont extraits de la nouvelle publication : « Les chiffres clés de l'artisanat du Bâtiment 2013 »

Contacts presse

Hopscotch :

Isabelle Pestourie - Tél : 01 58 65 10 77 - ipestourie@hopscotch.fr

CAPEB :

Isabelle Planchais - Tél : 01 53 60 50 00/77/81 et 06 08 56 78 06 - i.planchais@capeb.fr